



**Organisation des Nations Unies
pour le développement
industriel**

Distr.: Générale
21 décembre 2006

Français
Original: Anglais

Conférence générale

Douzième session
Vienne, 3-7 décembre 2007

**Rapport du Conseil du développement industriel sur les
travaux de sa trente-deuxième session**

29 novembre-1^{er} décembre 2006

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	3
I. Questions d'organisation et de procédure	2-15	3
II. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 2)	16-22	5
A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005	17	5
B. Situation financière de l'ONUDI	18	5
C. Règlement financier et règles de gestion financière	19	6
D. Mobilisation de ressources financières	20	6
E. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011	21	6
F. Normes comptables	22	6
III. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (point 3)	23	6
IV. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 (point 4)	24	7
V. Nombre et durée des sessions (point 6)	25	7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



VI.	Questions relatives au personnel (point 5)	26	7
VII.	Ordre du jour provisoire et date de la trente-troisième session (point 7)	27	7
VIII.	Adoption du rapport (point 8)	28	7
IX.	Clôture de la session	28	8
Annexes			
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-deuxième session		9
II.	Documents présentés au Conseil à sa trente-deuxième session		17

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-deuxième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB.32/SR.1 à 5), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

I. Questions d'organisation et de procédure

2. La trente-deuxième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006 (5 séances plénières – voir IDB.32/SR.1 à 5).

Participation

3. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

4. Les 51 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Albanie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Haïti, Hongrie, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

5. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

6. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

7. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Centre du commerce international, ONU-Habitat.

8. Les organisations ci-après en rapport avec l'Organisation des Nations Unies étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

9. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Commission européenne, Institut international du froid (IIF), International Center for Promotion of Enterprises (ICPE), Ligue des États arabes (LEA), Organisation arabe pour le développement industriel et des mines (OADIM), Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Union africaine.

10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Agri-Energy Roundtable (AER), Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Centre autrichien d'experts confirmés, Centre international pour les petites centrales hydroélectriques, Chambre de commerce austro-égyptienne, Congrès international des industriels et entrepreneurs, Conseil international des femmes, Institut supérieur de gestion (ISG), Mountain Unlimited, Organisation internationale de normalisation (ISO), Soroptimist International.

Ouverture de la session

11. La trente-deuxième session du Conseil a été déclarée ouverte par son Président, M. A. A. Soltanieh (Iran, République islamique d').

Bureau de la session

12. Les membres du Bureau de la trente-deuxième session ont été élus au début de la première session ordinaire en 2006: M. A. A. Soltanieh (Iran, République islamique d'), Président, M. E. Koffi (Côte d'Ivoire), M. M. Skoknic Tapia (Chili) et M. O. Herasymenko (Ukraine), Vice-Présidents, et M. D. Best (Suisse), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Règlement financier et règles de gestion financière;
 - d) Mobilisation de ressources financières;
 - e) Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011;
 - f) Normes comptables.
3. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

4. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris:
 - a) Coopération Sud-Sud;
 - b) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
5. Questions relatives au personnel.
6. Nombre et durée des sessions.
7. Ordre du jour provisoire et date de la trente-troisième session.
8. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.32/Dec.1, IDB.32/SR.1, par. 69 et 70).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. O. Herasymenko (Ukraine), Vice-Président, de les présider (voir IDB.32/SR.2, par. 1 et 2).

II. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 2)

16. Au titre du point 2, le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points subsidiaires a) à f). Le débat sur ces points est résumé dans le compte rendu analytique IDB.32/SR.2, par. 25 à 52 et IDB.32/SR.3, par. 1 à 55. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-deuxième session (IDB.32/2) et des documents mentionnés aux sections A à F ci-dessous.

A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005

17. Au titre du point 2 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005 (IDB.32/3), du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 présenté par le Directeur général (IDB.32/4) et du rapport sur l'exécution du programme pour 2005, qui figure dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005* (IDB.31/2 et Add.1). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.2) et adopté la décision IDB.32/Dec.2 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI

18. Au titre du point 2 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.32/7) et d'une mise à jour sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.32/CRP.2). Il a examiné un projet de décision

présenté par le Président (IDB.32/L.3) et adopté la décision IDB.32/Dec.3 (voir annexe I).

C. Règlement financier et règles de gestion financière

19. Au titre du point 2 c), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONUDI (IDB.32/5). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.32/SR.5, par. 18 et 19).

D. Mobilisation de ressources financières

20. Au titre du point 2 d), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.32/6). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.4) et adopté la décision IDB.32/Dec.4 (voir annexe I).

E. Cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011

21. Au titre du point 2 e), le Conseil était saisi de propositions du Directeur général sur le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (IDB.32/8 et Add.1 et IDB.32/CRP.5). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie (IDB.32/SR.5, par. 22 et 23).

F. Normes comptables

22. Au titre du point 2 f), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les normes comptables internationales du secteur public (IDB.32/12). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.5) et adopté la décision IDB.32/Dec.5 (voir annexe I).

III. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (point 3)

23. Au titre du point 3, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur le résumé analytique du rapport sur l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (IDB.32/11) et d'une réponse de la direction (IDB.32/14). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.8) et adopté la décision IDB.32/Dec.6 (voir annexe I).

IV. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 (point 4)

24. Au titre du point 4, le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points subsidiaires a) et b). Les débats sur ces points sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.32/SR.4, par. 1 à 70 et par. 77 à 81. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris la coopération Sud-Sud et le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (IDB.32/13), et de deux notes du Secrétariat, l'une sur l'accès de l'ONUDI aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (IDB.32/CRP.6) et l'autre sur le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (IDB.32/CRP.7). Il a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.32/L.9 et IDB.32/L.10) et adopté les décisions IDB.32/Dec.7 et IDB.32/Dec.8 (voir annexe I).

V. Nombre et durée des sessions (point 6)

25. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le nombre et la durée des sessions (IDB.32/9). Le 1^{er} décembre, sur proposition du Président, il a pris note des informations fournies par le Secrétariat.

VI. Questions relatives au personnel (point 5)

26. Au titre du point 5, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.32/10) et d'un document de séance intitulé "List of staff as of 1 November 2006" (IDB.32/CRP.3). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.32/SR.5, par. 1 à 9. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.6) et adopté la décision IDB.32/Dec.9 (voir annexe I).

VII. Ordre du jour provisoire et date de la trente-troisième session (point 7)

27. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session (IDB.32/CRP.4). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.32/SR.5, par. 10. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.32/L.7) et adopté la décision IDB.32/Dec.10 (voir annexe I).

VIII. Adoption du rapport (point 8)

28. Au titre du point 8, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.32/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.32/SR.5, par. 38 à 40).

IX. Clôture de la session

29. Le 1^{er} décembre 2006, à 11 heures 37, le Conseil a clos sa trente-deuxième session (voir IDB.32/SR.5, par. 41 à 44).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-deuxième session

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.32/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.32/SR.1, par. 69 et 70)	10
IDB.32/Dec.2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.32/SR.5, par. 14 et 15)	10
IDB.32/Dec.3	Situation financière de l'ONUDI (IDB.32/SR.5, par. 16 et 17)	10
IDB.32/Dec.4	Mobilisation de ressources financières (IDB.32/SR.5, par. 20 et 21)	11
IDB.32/Dec.5	Normes comptables (IDB.32/SR.5, par. 24 et 25)	11
IDB.32/Dec.6	Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (IDB.32/SR.5, par. 26 et 27)	12
IDB.32/Dec.7	Quarantième anniversaire de l'ONUDI (IDB.32/SR.5, par. 28 et 29)	13
IDB.32/Dec.8	Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (IDB.32/SR.5, par. 30 et 31)	14
IDB.32/Dec.9	Questions relatives au personnel (IDB.32/SR.5, par. 32 et 33)	14
IDB.32/Dec.10	Ordre du jour provisoire et date de la trente-troisième session (IDB.32/SR.5, par. 36 et 37)	15

IDB.32/Dec.1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa trente-deuxième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
29 novembre 2006*

IDB.32/Dec.2 Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005, publié sous la cote IDB.32/3, ainsi que du rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.32/4) et du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2005*, y compris le rapport sur l'exécution du programme pour 2005 (IDB.31/2 et Add.1);

b) A constaté que le Commissaire aux comptes contribuait grandement, par ses recommandations, à l'amélioration de la gestion administrative, pratique et financière de l'Organisation et de l'exécution du budget;

c) A remercié le Commissaire aux comptes pour les services qu'il rendait;

d) A demandé au Directeur général de continuer à mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes et de lui faire un rapport sur ce point à sa trente-troisième session.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.3 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.32/7;

b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.4 Mobilisation de ressources financières

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.32/6;
- b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2007 et 2008 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 (GC.11/12);
- c) A invité les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;
- d) A également invité tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'Organisation puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés, et pour qu'elle apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces des nouvelles initiatives;
- e) A invité le Directeur général à continuer de faciliter l'accès de l'ONUDI aux fonds internationaux de développement;
- f) A encouragé en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer plus activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et en particulier de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;
- g) A invité instamment les États Membres à coopérer avec l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour lancer et promouvoir ses activités autour des trois priorités thématiques que sont l'atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales, l'énergie et l'environnement, dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces domaines thématiques soient bien connus et que leur pertinence pour les objectifs du développement international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, soit reconnue.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.5 Normes comptables

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.32/12;
- b) A donné son accord de principe à l'adoption par l'ONUDI des normes comptables internationales du secteur public, dans le cadre d'une adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies d'ici à 2010;

c) A demandé au Directeur général d'entreprendre l'évaluation, la planification et l'estimation des coûts du projet à inclure dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009;

d) A demandé également que les États Membres soient tenus au courant des éléments nouveaux concernant l'adoption des normes IPSAS.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.6 Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.11/Res.5, pris note des informations contenues dans les documents IDB.32/11 et IDB.32/14, des avantages de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de l'évaluation conjointe de sa phase pilote et des éléments contenus dans la réponse conjointe des directions de l'ONUDI et du PNUD;

b) A salué les efforts déployés par l'ONUDI pour assurer la cohérence avec l'ensemble du système des Nations Unies conformément aux recommandations faites par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans son rapport intitulé "Delivering as One";

c) S'est réjoui de l'assurance donnée par le Directeur général qu'aucun bureau de l'ONUDI ne serait fermé par suite de l'application de l'Accord;

d) A prié le Directeur général, en consultation avec les États Membres:

i) De poursuivre l'application de l'Accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD pendant la période de cinq ans prévue;

ii) De mettre rapidement en place le groupe de travail conjoint ONUDI/PNUD qui serait chargé de définir des modalités opérationnelles pour l'application future de l'Accord et s'occuperait aussi, entre autres, des questions financières, de gestion, d'évaluation et de suivi;

iii) De garantir la viabilité financière et opérationnelle des comptoirs existants de l'Organisation;

iv) D'élaborer une stratégie réaliste de mobilisation de ressources avant d'envisager toute augmentation du nombre des comptoirs;

v) D'accorder une attention particulière à la mobilisation conjointe de fonds pour le développement du secteur privé et de prendre en considération la préoccupation des États Membres concernant l'amélioration des modalités de programmation conjointe et l'échange de connaissances;

vi) De présenter aux États Membres, pour examen, une évaluation indépendante complète de l'Accord avant son expiration;

e) A prié les États Membres d'encourager le PNUD à contribuer de manière substantielle à l'Accord;

f) A encouragé la communauté des donateurs à continuer de cofinancer les programmes conjoints élaborés dans le cadre de l'Accord et les comptoirs de l'Organisation;

g) A invité le Directeur général à étudier, en parallèle avec l'Accord de coopération, d'autres formules susceptibles d'aider à accroître la visibilité de l'Organisation sur le terrain.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.7 Quarantième anniversaire de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) A commémoré le quarantième anniversaire de l'ONUDI le 28 novembre 2006;

b) A réaffirmé que le développement industriel durable est essentiel pour éradiquer la pauvreté dans les pays en développement et les pays à économie en transition;

c) A souligné le rôle crucial de l'ONUDI dans le développement industriel;

d) A apporté son soutien aux activités menées par l'Organisation ces 40 dernières années;

e) A noté avec satisfaction les réformes qu'elle a entreprises ces dernières années et qui ont fait d'elle une organisation plus ciblée, plus efficace, plus dynamique, et mieux à même de produire des résultats concrets;

f) A reconnu les compétences de base dont elle dispose dans ses trois priorités thématiques énoncées dans la vision stratégique à long terme, à savoir la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement;

g) S'est félicité des efforts qu'elle déploie pour renforcer encore la coopération Sud-Sud;

h) A appuyé les efforts qu'elle déploie pour assurer une plus grande cohérence des activités de développement du système des Nations Unies;

i) A félicité le Secrétariat pour avoir pris l'initiative d'organiser à l'occasion des manifestations du quarantième anniversaire des débats sur le thème "Réduire la pauvreté par la croissance industrielle durable";

j) A invité le Directeur général à poursuivre ses efforts pour:

i) Renforcer la capacité de l'Organisation à répondre aux besoins et aux intérêts des États Membres, en particulier en contribuant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;

ii) Positionner l'Organisation dans le contexte multilatéral comme une institution spécialisée des Nations Unies compétente et proactive qui apporte une contribution positive à la réalisation d'objectifs de développement convenus sur le plan international;

- iii) Renforcer les arrangements de coopération de l'Organisation avec d'autres organisations sous-régionales, régionales et internationales dans ses domaines d'activité pertinents;
- iv) Mobiliser des ressources financières suffisantes pour ses activités d'assistance technique et de forum mondial, s'employer à les accroître et faire tout pour avoir le plus large accès direct possible aux ressources financières internationales;
- v) Améliorer la visibilité de l'Organisation et renforcer ses activités de plaidoyer au sein de la communauté internationale, comme énoncé dans la décision IDB.31/Dec.2.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.8 Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans les documents IDB.32/13 et IDB.32/CRP.7 sur les progrès réalisés dans la formulation d'un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conformément à la résolution GC.11/Res.1;
- b) A noté les conclusions et les recommandations de la Réunion de groupe d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes tenue à Vienne du 15 au 17 novembre 2006, en particulier la création d'un mécanisme de consultation pour l'élaboration d'un programme régional stratégique pour la période 2006-2009;
- c) A invité les autres régions à envisager, en fonction de leurs priorités, la création d'un mécanisme de consultation similaire;
- d) A prié le Directeur général de formuler et de lui présenter, à sa prochaine session, un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2006-2009, en tenant dûment compte des recommandations et des conclusions issues de la Réunion de groupe d'experts et des consultations menées avec les États de la région;
- e) A prié le Directeur général, en consultation avec les États de la région, de proposer une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du programme, y compris les contributions régionales et les fonds multilatéraux, et d'encourager la communauté des donateurs à soutenir l'initiative sur une base volontaire.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.9 Questions relatives au personnel

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.32/10;

b) A noté les modifications apportées aux dispositions 103.12 et 108.04, et aux appendices A et C du Règlement du personnel.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

IDB.32/Dec.10 Ordre du jour provisoire et date de la trente-troisième session

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.32/CRP.4;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa trente-troisième session:
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général pour 2006.
 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005;
 - c) Situation financière de l'ONUDI;
 - d) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - e) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - f) Normes comptables;
 - g) Règlement financier;
 - h) Nomination d'un commissaire aux comptes.
 5. Programme et budgets pour l'exercice biennal 2008-2009.
 6. Coopération de l'ONUDI avec des organisations internationales partenaires, en particulier la FAO, l'OIT et le PNUE.
 7. Application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement.
 8. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris:
 - a) Coopération Sud-Sud;
 - b) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - c) Accès de l'ONUDI aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial.

9. Activités du Corps commun d'inspection.
10. Questions relatives au personnel.
11. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
12. Nombre et durée des sessions.
13. Préparatifs de la douzième session de la Conférence générale.
14. Ordre du jour provisoire et date de la trente-quatrième session.
15. Adoption du rapport.
 - c) A décidé de tenir sa trente-troisième session du 25 au 27 juin 2007.

*5^e séance plénière
1^{er} décembre 2006*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa trente-deuxième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.32/1	1	Ordre du jour provisoire
IDB.32/1/Add.1	1	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.32/2	2	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-deuxième session
IDB.32/3 PBC.22/3	2 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005
IDB.32/4 PBC.22/4	2 a)	Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005, présenté par le Directeur général
IDB.32/5 PBC.22/5	2 c)	Règlement financier et règles de gestion financière, rapport du Directeur général
IDB.32/6 PBC.22/6	2 d)	Mobilisation de ressources financières, rapport du Directeur général
IDB.32/7	2 b)	Situation financière de l'ONUDI, rapport du Directeur général
IDB.32/8 PBC.22/8 IDB.32/8/Add.1	2 e)	Cadre de programmation à moyen terme, 2008-2011, propositions du Directeur général
IDB.32/9	6	Nombre et durée des sessions, note du Secrétariat
IDB.32/10	5	Questions relatives au personnel, rapport du Directeur général
IDB.32/11	3	Résumé analytique de l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, note du Directeur général
IDB.32/12	2 f)	Normes comptables internationales du secteur public, note du Secrétariat
IDB.32/13	4	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris la coopération Sud-Sud et le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.32/14	3	Réponse de la direction à l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD, note du Directeur général
IDB.32/15	-	Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, note du Secrétariat
Documents de séance		
IDB.32/CRP.1	1	List of documents
IDB.32/CRP.2	2 b)	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
IDB.32/CRP.3	5	List of staff of the UNIDO Secretariat. Submitted by the Secretariat
IDB.32/CRP.4	7	Provisional agenda and date of the thirty-third session. Note by the Director-General
IDB.32/CRP.5	2 e)	Medium-term programme framework, 2008-2011. Proposals of the Director-General
IDB.32/CRP.6	4	UNIDO access to the Global Environment Facility. Note by the Secretariat
IDB.32/CRP.7	4	Regional programme for Latin America and the Caribbean. Note by the Secretariat
IDB.32/CRP.8	-	List of participants